

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue au sous-sol de l'église St-Clément, située au 73, rue Main à Dudswell, le 6 mai 2019 à 19 h, à laquelle étaient présents :

Sont présents :
Mme Mariane Paré, maire
M. Alain Dodier, conseiller
Mme Véronick Beaumont, conseillère
M. Michel Gagné, conseiller
Mme Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est absent :

Madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT

Les membres présents forment le quorum, madame Mariane Paré, maire, agit à titre de présidente et ouvre la séance à 19 h 25.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATION S'IL Y A LIEU
Résolution no 2019-100**

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

D'ajouter les points suivants :

et que le point divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par la présidente
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modifications s'il y a lieu
3. Procès-verbal
 - 3.1 Renonciation à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal
- Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019
4. Suivi des comités
5. Correspondance
 - 5.1 Correspondance générale
 - 5.2 Demandes de dons
 - 5.3 Cotisations et adhésions
 - 5.4 Demandes d'appui
 - 5.5 Représentations
 - 5.6 Invitations

5.6.1 Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François

6. Administration
 - 6.1 Destruction de documents
 - 6.2 Formation d'un comité de toponymie
 - 6.3 Image de marque et banque d'heures
 - 6.4 Subvention pour achat de couches lavables
 - 6.5 Demande de circulation des véhicules tout terrain (VTT) – événements

7. Transports - Voirie
 - 7.1 Réorganisation des travaux publics – voirie municipale
 - 7.2 Location temporaire – terrain 96, rue Main
 - 7.3 Entretien des pelouses
 - 7.4 Embauche d'un journalier temporaire pour la tonte des pelouses
 - 7.5 Embauche d'un journalier temporaire pour la voirie
 - 7.6 Balayage des rues et des stationnements municipaux
 - 7.7 Travaux de nivelage
 - 7.8 Remplacement de ponceaux
 - 7.9 Appel d'offres pour le rechargement des chemins
 - 7.10 Découennage des chemins
 - 7.11 Fauchage des routes
 - 7.12 Nettoyage extérieur des bâtiments
 - 7.13 Resurfaçage et entretien de la piste cyclable
 - 7.14 Formation avec le Rappel
 - 7.15 Adjudication du contrat d'asphaltage d'une partie du stationnement du centre communautaire (**REPORTÉ**)
 - 7.16 Modification de la résolution 2018-306 Asphaltage de la cour de l'hôtel de ville
 - 7.17 Entretien du plancher du pavillon de la plage
 - 7.18 Dépôt de la liste des demandes de déneigement des chemins privés
 - 7.19 Achat d'équipement pour la niveleuse
 - 7.20 Mandat de laboratoire – TECQ
 - 7.21 Dépôt d'une demande de municipalisation d'un chemin privé

8. Sécurité publique
 - 8.1 Financement du camion incendie
 - 8.2 Rapport annuel d'activités de la Régie Incendie des Rivières
 - 8.3 Vente du camion-citerne
 - 8.4 Installation d'un caniveau à la caserne du secteur Marbleton

9. Urbanisme
 - 9.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 33, chemin Hooker
 - 9.2 Demande de construction zone PIIA – lot 4 625 703

10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Barrage Adolphe - entretien

11. Loisirs et culture
 - 11.1 Soutien au Programme *Fais place au plein air*

12. Finances
 - 12.1 Présentation des comptes payés et à payer
 - 12.2 Dépôt du rapport financier

13. Avis de motion
 - 13.1 Règlement incendie
14. Adoption de règlement
 - 14.1 Règlement de nuisance uniformisé
15. Divers
 - 15.1
16. Période de questions
 - 16.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 16.2 Questions des citoyens
17. Points du maire et suivi des activités du mois
18. Clôture de la séance
19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL

**3.1 Renonciation de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019
Résolution no 2019-101**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019;

IL EST

**PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE**

QUE le conseil renonce à la lecture dudit procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.2 Adoption du procès-verbal
Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019
Résolution no 2019-102**

IL EST

**PROPOSÉ PAR MADAME VERONICK BEAUMONT, CONSEILLERE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire du 2 avril 2019.

5.2 Demandes de dons

5.3 Cotisations et adhésions

5.4 Demandes d'appui

5.5 Représentations

5.6 Invitations

**5.6.1 Tournoi de golf de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François
Résolution 2019-103**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell est membre de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François ;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VERONICK BEAUMONT, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil autorise monsieur Réjean Cloutier, conseiller et madame Isabelle Bibeau, conseillère, à assister au tournoi de golf de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François, qui aura lieu le 7 juin 2019 au club de golf d'East Angus au montant de 130 \$ plus taxes par personne incluant souper, golf et voiturette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

6. ADMINISTRATION

**6.1 Destruction de documents
Résolution 2019-104**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un Plan de classification de ses documents ainsi qu'un délai de conservation desdits documents, approuvés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose une liste des documents qui peuvent être détruits.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la destruction par déchiquetage des documents inscrits sur la liste de destruction soit autorisée, cette liste est déposée aux archives de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Formation d'un comité de toponymie
Résolution 2019-105**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell souhaite se doter d'une Politique de dénomination toponymique.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le comité de toponymie sera formé de madame Véronick Beaumont, conseillère et de monsieur Alain Dodier, conseiller ainsi que de deux citoyens;

QUE la directrice générale effectue un appel de candidatures ouvert au public pour le recrutement des deux citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.3 Image de marque et banque d'heures
Résolution 2019-106**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell travaille à améliorer la communication auprès de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs outils de communication sont à améliorer et à revoir;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu deux soumissions pour l'amélioration de notre identité visuelle.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VERONICK BEAUMONT, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal octroie un contrat à Projex Média pour l'amélioration de l'identité visuelle pour un montant de 3 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise madame Karine Guay, agente aux communications et aux événements à utiliser une banque d'heures avec Projex Média à un taux horaire de 85 \$ pour un maximum de 1 700 \$ plus taxes applicables, soit 20 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

**6.4 Subvention pour achat de couches lavables
Résolution 2019-107**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell vise par son axe 5 une gestion intégrée et responsable de ses déchets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite encourager les jeunes familles à adopter de bonnes habitudes environnementales et à faire des choix écologiques.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal autorise la mise en place d'un programme d'aide pour l'achat de couches lavables selon les critères suivants;

Remboursement équivalent à 50 % du coût total de leurs achats (sous présentation d'une facture provenant d'un commerce), et ce, jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.5 Demande de circulation des VTT – événements
Résolution 2019-108**

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad du Haut-Saint-François demande des permissions de passage sur les chemins Hooker et MacAulay le 18 mai et le 10 août 2019 pour des activités organisées pour les quadistes membres.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal maintienne son orientation en refusant le droit de passage au Club Quad du Haut-Saint-François lors des événements du 18 mai et du 10 août 2019 pour éviter de créer une confusion auprès des résidents et utilisateurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRANSPORT - VOIRIE

7.1 Réorganisation des travaux publics – voirie municipale - REPORTÉ

**7.2 Location de terrain temporaire – 96, rue Main
Résolution 2019-109**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède aucun espace d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un besoin immédiat d'espace d'entreposage extérieur d'une superficie approximative de 40 000 pieds carrés et d'espace d'entreposage intérieur d'une superficie approximative de 800 pieds carrés.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QU'un contrat temporaire de location d'espace extérieure et intérieure, pour de l'entreposage d'équipements, de machineries ou de matériaux appartenant à la Municipalité, soit signé avec monsieur Clermont Lessard;

QUE le contrat soit sur une base mensuelle renouvelable automatiquement au prix de 900 \$ par mois plus taxes applicables;

QUE madame Mariane Paré, maire et madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale soient autorisées à signer le contrat de location;

QUE la somme du loyer soit payée à même le budget d'opération actuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.3 Entretien des pelouses
Résolution 2019-110**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs, dont un local, pour l'entretien des pelouses des terrains municipaux, aucun des soumissionnaires invités n'a fourni de proposition;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, dans un court délai, effectuer l'entretien des terrains extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une ressource additionnelle saisonnière ainsi que l'acquisition d'équipements sont nécessaires pour effectuer les travaux à l'interne.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le directeur aux services techniques, monsieur Mario Lazure, à procéder à l'achat ou la location des équipements nécessaires pour réaliser l'entretien à l'interne au montant maximal de 15,000 \$ plus taxes applicables selon la répartition suivante :

- 7 012 \$ plus taxes applicables à l'entreprise Agritex pour l'achat d'un tracteur à pelouse;
- 6 000 \$ pour la location d'une camionnette;
- 1 988 \$ outils et accessoires.

QUE le montant de 9 000 \$ soit financé dans le fonds de roulement de la Municipalité pour une période de 3 ans à 3 000 \$ par année de 2020 à 2022 pour l'achat des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.4 Embauche d'un journalier temporaire pour la tonte des pelouses
Résolution 2019-111**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire l'embauche d'un journalier temporaire pour effectuer la tonte des pelouses pour l'été 2019.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité embauche monsieur Mario Chrétien et que la date d'embauche officielle soit fixée au 7 mai 2019 pour une période de 26 semaines à 35 heures;

QUE son salaire soit fixé à 20.43 \$ l'heure selon l'échelle salariale établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.5 Embauche d'un journalier temporaire pour la voirie
Résolution 2019-112**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité embauche chaque année un journalier en voirie du mois d'avril au mois d'octobre.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité embauche monsieur Michel Lessard et que la date d'embauche officielle soit fixée au 7 mai 2019 pour une période de 19 semaines à 40 heures;

QUE son salaire soit fixé à 24.16 \$ l'heure selon l'échelle salariale établie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.6 Balayage des rues et des stationnements municipaux
Résolution 2019-113**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) entreprises pour le balayage des rues et des stationnements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une seule soumission dans les délais prescrits au montant de 20 823.72 \$ plus taxes applicables par Les Entreprises Myrroy inc..

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal octroie le contrat de balayage des rues et des stationnements publics à l'entrepreneur Les Entreprises Myrroy inc. pour un montant 20 823,72 \$ plus taxes applicables pour un contrat de trois (3) ans;

QUE le directeur aux services techniques, monsieur Mario Lazure, soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.7 Travaux de nivelage
Résolution 2019-114**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs routes doivent être nivelées pour réparer les trous occasionnés par l'accumulation d'eau sur la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la niveleuse achetée par la Municipalité n'est pas encore disponible pour effectuer des travaux de nivellement.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal mandate le directeur aux services techniques pour la réalisation de travaux de nivelage pour la somme maximale de 12 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.8 Remplacement de ponceaux
Résolution 2019-115**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ponceaux doivent être remplacés pour favoriser un meilleur écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un budget de 60 000 \$ pour la réparation des ponceaux pour l'année 2019.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal autorise le directeur aux services techniques, monsieur Mario Lazure, à remplacer ou réparer les ponceaux endommagés, le tout pour la somme maximale de 25 000 \$ plus taxes applicables;

QUE le paiement soit effectué via le poste budgétaire 23 04000 023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.9 Appel d'offres rechargement des chemins
Résolution 2019-116**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut faire l'acquisition et l'épandage d'environ 7 000 tonnes de graviers;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés sont inférieurs à 100 000 \$.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal autorise le directeur aux services techniques, monsieur Mario Lazure, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le rechargement de 7 000 tonnes de graviers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.10 Découennage des chemins
Résolution 2019-117**

CONSIDÉRANT QUE le découennage est essentiel pour permettre l'écoulement de l'eau sur nos routes.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le directeur aux services techniques, monsieur Mario Lazure, à faire le découennage d'une partie de nos routes pour la somme maximale de 20 000 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.11 Fauchage et débroussaillage des routes
Résolution 2019-118**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de monsieur Audit pour le fauchage des bordures de chemin :

<i>Interventions</i>	<i>Montant</i>
<i>Fauchage des chemins</i>	<i>5 500,00 \$</i>
<i>Fauchage des sentiers</i>	<i>1 000,00 \$</i>
Total	6 500,00 \$

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le contrat pour le fauchage en bordure des chemins et des sentiers soit octroyé à monsieur Audit pour la somme de 6 500 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.12 Nettoyage extérieur des bâtiments
Résolution 2019-119**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à une demande de prix pour le nettoyage extérieur de l'hôtel de ville et du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission :

Envirojet
3 150 \$

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal accorde le contrat à Envirojet pour un montant 3 150 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.13 Resurfacement et entretien de la piste cyclable
Résolution 2019-120**

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable reliant les deux noyaux villageois a besoin d'être désherbée et rechargée à certains endroits.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE conseil municipal autorise l'exécution de travaux d'entretien pour un montant maximal de 6 000 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.14 Formation avec le Rappel pour l'aménagement des fossés
Résolution 2019-121**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vise la gestion durable de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation près des plans d'eau et dans les fossés nécessitent une attention particulière pour limiter les apports en sédiments dans nos cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Rappel pour un service de formation au montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE le conseil municipal autorise l'organisation d'une formation avec le Rappel pour le contrôle de l'érosion au montant de 1 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.15 Adjudication du contrat d'asphaltage d'une partie du stationnement du centre communautaire - REPORTÉ

**7.16 Modification de la résolution 2018-306 Asphaltage de la cour de l'hôtel de ville
Résolution 2019-122**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'asphaltage de la cour de l'hôtel de ville a été octroyé à Pavage Estrie Beauce pour la somme de 53 092 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'asphaltage de la cour de l'hôtel de ville a été repoussé pour des raisons climatiques.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la résolution 2018-306 soit amendée pour inclure une provision de 10 % soit un montant de 5 309.20 \$ plus taxes applicables pour les imprévus, les travaux supplémentaires nécessaires et l'ajustement du bitume;

QUE le paiement soit effectué via le poste budgétaire 23 02000 011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.17 Entretien du plancher du pavillon de la plage
Résolution 2019-123**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le plancher du pavillon de la plage soit recouvert d'un enduit acrylique pour permettre un meilleur entretien;

QUE la Municipalité mandate l'entreprise Les Enduits Stef pour la somme maximale de 1 000 \$ plus les taxes applicables pour faire l'application du produit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.18 Dépôt de la liste des demandes de déneigement des chemins privés

La directrice générale fait le dépôt des demandes de déneigement des chemins privés en date du 6 mai 2019 :

- 1^{er} chemin
- 3^e chemin
- 27^e chemin
- Chemin Claude
- Chemin Collin
- Chemin Crête
- Chemin Donat
- Chemin Dumas
- Chemin Duplin
- Chemin Gervais
- Chemin Laflamme
- Chemin Ouellette
- Chemin Paré
- Chemin Rolland-Desrosiers
- Chemin Yvon

- Rue Florence

Une analyse de conformité sera effectuée au mois de mai afin de valider le respect des exigences pour recourir au service de déneigement sur les chemins privés. Une lettre d'approbation sera acheminée aux demandeurs.

**7.19 Achat d'équipements pour la niveleuse
Résolution 2019-124**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité achète et installe des lames sur la niveleuse pour optimiser le travail de resurfaçage des chemins pour un montant de 3 830 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Robitaille Équipement inc..

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.20 Mandat de laboratoire - TECQ
Résolution 2019-125**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité octroie un contrat à la firme Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des sols et matériaux lors des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et de reconstruction de chaussées des rues Hall, Main et Bishop au montant de 15 148 \$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.21 Dépôt d'une demande de municipalisation d'un chemin privé

La directrice générale dépose la demande de municipalisation d'un chemin privé reçue en date du 6 mai 2019 pour le chemin Pomerleau.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**8.1 Financement du camion incendie
Résolution 2019-126**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Dudswell a procédé par appel d'offres pour l'achat d'un camion incendie autopompe lequel a été adjugé à Maxi-Métal inc. en vertu de la résolution 2018-322 pour un montant de 435 100 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT QUE le conseil Municipal autorise la directrice générale à effectuer cette dépense par voie de crédit-bail sur 60 mois avec option d'achat de 217 550 \$ plus taxes applicables à la fin du terme;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de REXCAP sur 60 mois au taux de 3,82 % avec valeur résiduelle de 217 550 \$, plus des frais de dossier de 500 \$ (avant taxes) s'est avérée acceptable et souhaitable;

CONSIDÉRANT QUE REXCAP en tant que courtier/agent de placement place ses risques auprès de grandes banques canadiennes offrant les meilleures conditions et que selon sa proposition du 10 avril 2019, la Banque Royale du Canada aurait offert les meilleures conditions sur le marché actuel, cette dernière agissant comme locateur contractuel pour cette opération de crédit-bail;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 936-1 du code municipal :

Toute municipalité peut conclure un contrat de crédit-bail relativement à un bien meuble dont l'acquisition fait l'objet d'une soumission conforme à l'article 935 ou 936 pourvu qu'elle dénonce dans la demande de soumissions cette faculté de conclure pareil contrat à l'égard de ce bien.

La municipalité qui choisit de conclure un contrat de crédit-bail doit en donner un avis écrit à l'adjudicataire. À compter de la réception de cet avis, celui-ci doit conclure, avec le crédit-bailleur que la municipalité désigne dans l'avis, le contrat relatif au bien meuble selon les conditions de l'adjudication.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la proposition de financement est faite conjointement par REXCAP et Crédit Bail Banque Royal, cette dernière agissant comme crédit-bailleur contractuel pour cette opération de financement;

QUE la présente résolution confirme que madame Mariane Paré, maire, et madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale, ont tous les pouvoirs nécessaires et l'autorisation d'exécuter tous les documents pertinents pour donner effet à l'opération de crédit-bail de 432 100 \$ avec la Banque Royale du Canada dont des contractuels seront disponibles lors de la signature des documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Rapport annuel d'activités de la Régie incendie des Rivières Résolution 2019-127

CONSIDÉRANT QUE la Régie incendie des Rivières a déposé son rapport annuel d'activités à la direction générale en février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a transmis ce rapport à l'ensemble des conseillers et qu'ils en ont pris connaissance.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel d'activités tel que déposé par monsieur Stéphane Laroche, directeur général de la Régie incendie des Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Vente du camion-citerne Résolution 2019-128

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait un appel d'offres pour la vente de son camion incendie Ford 700 1989;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) offres ont été déposées en date du 29 mars 2019 :

- Garage Hilltop 1 143 \$;
- Daniel Lemieux 52 \$;
- Patrick Laflotte 1 025 \$.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le camion incendie Ford 700 1989 soit vendu au plus offrant soit à Garage Hilltop au coût de 1 143 \$;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer le transfert auprès de la Société d'Assurance Automobile du Québec et l'annulation des assurances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.4 Installation d'un caniveau à la caserne du secteur Marbleton
Résolution 2019-129**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un nouveau camion incendie pour la caserne de Marbleton;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de drainage doivent être réalisés à la caserne de Marbleton pour éviter l'infiltration d'eau à l'intérieur du bâtiment.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise la réalisation de travaux de drainage pour la somme maximale de 8 000 \$ plus taxes applicables;

QUE le paiement soit effectué via le poste budgétaire 23 03020 004 prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. URBANISME

**9.1 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 33, rue Hooker
Résolution 2019-130**

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Boucher et monsieur Luc Roy présente une demande d'autorisation **afin de relocaliser** le lot à usage résidentiel de 5000 m² pour réaliser leur projet de réaménager de façon distincte de l'état actuel des usages résidentiel et agricole de leur propriété située au 33, chemin Hooker à Dudswell;

CONSIDÉRANT QU'il y a demande d'aliénation d'une partie des lots 4 199 716, 4 199 428 et 4 199 430 ;

CONSIDÉRANT QUE pour transmettre le formulaire du demandeur à la CPTAQ, nous devons lui joindre une résolution d'appui.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la Municipalité appui la demande à la CPTAQ effectuée par madame Hélène Boucher et monsieur Luc Roy pour la demande d'aliénation d'une partie des lots 4 199 716, 4 199 428 et 4 199 430 pour la relocalisation du lot à usage résidentiel d'une superficie de 5000 m².

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9.2 Demande de construction zone PIIA – lot 4 625 703
Résolution 2019-131**

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 625 703 visé par la demande d'une nouvelle construction résidentielle sur le chemin Pond est situé dans une zone de plan d'implantation et d'Intégration architecturale (P.I.I.A) ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction dans une zone de P.I.I.A doit être approuvée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et déposée au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la construction le propriétaire doit obtenir un permis de construction et que l'inspecteur ne peut pas émettre de permis sans l'autorisation par résolution ;

CONSIDÉRANT QUE toute construction projetée doit être adjacente à une rue privée ou publique selon le *Règlement 2017-230 sur les conditions d'émission de permis* ;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNE, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le P.I.I.A pour la propriété visée sur le lot 4 625 703 à condition que le *Règlement 2017-230 sur les conditions d'émission de permis* soit respecté et que le propriétaire s'engage à faire la construction du prolongement de la rue selon les exigences établies par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

**10.1 Barrage lac Adolphe – Entretien
Résolution 2019-132**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs joints du barrage sont endommagés;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de les remplacer pour conserver en bon état la structure de béton du barrage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission au montant de 2 800 \$ plus taxes applicable de l'entreprise de Vanex;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires ont été prévus au budget 2019.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR REJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité procède au remplacement des joints endommagés du barrage Adolphe au montant de 2 800 \$ plus taxes applicables et confit les travaux à l'entreprise Vanex.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIR ET CULTURE

**11.1 Soutien au programme Fais place au plein air
Résolution 2019-133**

La conseillère Isabelle Bibeau déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a décrété que le développement du plein air devenait un mandat des Unités régionales de loisir et de sport dont fait partie le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE);

CONSIDÉRANT QUE le CSLE, afin de répondre au mandat du ministère, a développé le programme *Fais place au plein air* dans le but que les Services d'animation estivale de l'Estrie favorisent l'accessibilité à des activités de plein air pour les jeunes de 4 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Fais place au plein air* comporte deux volets, soit les volets local et collectif;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisir du Haut-Saint-François souhaite offrir aux enfants de 5-12 ans, lors de la fête des SAE du 7 août 2019, l'opportunité d'expérimenter des activités de plein air différentes;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisir du Haut-Saint-François souhaite demander une soumission à la compagnie Chamox, spécialiste dans l'organisation et l'installation de structures favorisant le développement des habiletés motrices et sociales dans un contexte de plein air;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisir du Haut-Saint-François souhaite déposer un projet au programme *Fais place au plein air* via le volet collectif;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisir du Haut-Saint-François est ouvert à donner l'accès gratuitement aux installations de Chamox à tous les enfants de 5-12 ans du territoire du Haut-Saint-François durant l'après-midi du 7 août 2019 s'il obtient un soutien financier du programme *Fais place au plein air*;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VERONICK BEAUMONT, CONSEILLERE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

QUE la Municipalité de Dudswell appuie le dépôt du projet du Comité Loisir du Haut-Saint-François au programme *Fais place au plein air* via le volet collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES

**12.1 Présentation des comptes payés et à payer
Résolution no 2019-134**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

d'approuver la liste des comptes payés et à payer telle que présentée et d'autoriser le paiement à savoir :

3084	BMR G. Doyon inc.	Entretien & réparation - usine e-u	419.80
------	-------------------	------------------------------------	--------

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

3085	CLD du HSF	Contribution & projet piste multi	1080.34
3086	COGESAF	Adhésion 2019-2020	75.00
3087	Fleurons du Québec	Inscription - Atelier vert 2019	172.46
3088	ANNULÉ	-	-
3089	Quincaillerie N.S. Girard inc.	Entretien & réparation – camion voirie	20.68
3090	Cynthia James	Contrat de vidange 2018-2019	818.33
3091	Yves Manseau	Déneigement - stationnements 2018-2019	690.71
3092	Régie de récupération de l'Estrie	Quote - part 2019 (1er versement)	3787.00
3093	Beaugard Marc	Remboursement - temps de glace	195.00
3094	9146-8801 Québec inc.	Entretien & réparation - réseau routier	29202.52
3095	BMR G. Doyon inc.	Entretien & réparation – H.V.	269.58
3096	Vivaco Groupe Coopératif	Sacs de recyclage	1115.03
3097	La Corne d'Or	Repas - lac à l'épaule	89.00
3098	Equipements Bob Pouliot inc.	Photocopies & soutien technique	1450.90
3099	Christopher Jackson	Déneigement - chemin Jackson	2012.61
3100	J.N. Denis inc.	Entretien & réparation - véhicule incendie	12.13
3101	Yves Manseau	Travaux route 255	1069
3102	Municipalité Weedon	Honoraires salaire - réseau e-p & e-u	3042.40
3103	PG Solutions inc.	Soutien technique	410.46
3104	Place 112	Essence - camion voirie	345.78
3105	Raymond Michel	Déneigement parc & bornes - 2018-2019	2700.00
3106	Valoris	Enfouissement – déchets	2210.69
3107	Régie sanitaire des Hameaux	Collecte ordures- récupération - avril 2019	8588.17
3108	Scies A Chaines	Pièces & accessoires – voirie	459.85
3109	Ville de East Angus	Cour municipale 2018	8691.62
3110	M.R.C. du HSF	Support technique et Téléphonie & fibre	1456.34
3111	BMR G. Doyon inc.	Entr. & réparation – Réseau routier et bat.	770.99
3112	J.M. Laroche inc.	Entretien & réparation – éclairage rue et bat.	1226.44
3113	Lafond Hugues	Récupération – chevreuil	114.97
3114	Socan	Licence de musique - 2019 (1er trimestre)	202.93
3115	Bell Gaz ltée	Propane en vrac	287.25
3116	Ferme Daniel Breton	Pièces & accessoires – voirie	33.34
3117	BMR G. Doyon inc.	Pièces & accessoires – voirie et bâtiments	231.43
3118	Chambre de commerce du HSF	Cotisation annuelle 2018 (rés. 2019-076)	166.71
3119	Conseil Sport Loisir de l'Estrie	Cotisation annuelle 2019	100.00
3120	Roch Cote	Entretien des sentiers et déneigement stat.	627.50
3121	Eurofins Environex	Analyse – laboratoire	257.95
3122	Le Groupe A & A	Photocopies	672.04
3123	Impressions HSF	Fourniture de bureau	603.62
3124	Lazure Mario	Honoraires - Directeur (Voirie)	1792.00
3125	Location Ideale enr.	Remplissage – propane	39.04
3126	Nadeau Valerie	Remboursement - temps de glace	120.00
3127	ANNULÉ	-	-
3128	Alarme CSDR	Liaison digitale à la centrale	159.82
3139	Auberge L'Orchidee	Buffet - fête des bénévoles 2019	2745.48
3140	9146-8801 Québec inc.	Entretien & réparation - réseau routier	11207.26
3141	9146-8801 Québec inc.	Contrat de déneigement - 2018-2019	44926.53
3142	Bureau en gros	Fourniture de bureau	754.44
3143	C.O.M.B.E.Q.	Inscription - Congrès 2019	488.64
3144	Vivaco Groupe Coopératif	Achat de chlore - e-p	193.05
3145	Creations Jade	Bannières vinyle – pont	595.00
3146	Daoust Marie-Ève	Frais de déplacement e-u & e-p - mars 2019	204.87
3147	Equipements Bob Pouliot Inc.	Réinstaller imprimante sur PC	91.98
3148	Les Films Criterion	Film & transport	781.83
3149	IGA Couture East Angus	Soirée des bénévoles	185.14
3150	Lafond Hugues	Récupération - chevreuil (rue Principale)	114.97
3151	Lazure Mario	Honoraires – voirie	1659.00
3152	ANNULÉ	-	-
3153	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage - H.V	1425.34
3154	Poste Canada	Frais de poste	450.00
52	Commission scolaire Sherbrooke	Formation Santé-sécurité	235.00
53	Hydro Québec	Électricité	293.17

54	Bell Mobilité	Cellulaire	97.49
55-57	Hydro Québec	Électricité	1340.57
58-61	Bell Canada	Téléphones	416.22
62-69	Hydro Québec	Électricité	3576.15
70	Ministère du Revenu	Déductions à la source	10035.38
71	Agence du revenu du Canada	Déductions à la source	4141.81
72-80	Hydro Québec	Électricité	1963.97
81	Visa Desjardins	Achat – Fête des bénévoles	303.21

Le tout pour un montant total de 166 017.93 \$

Un montant de 34 005.81 \$ a été versé en salaire pour la période du 1er au 30 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Dépôt du rapport financier

La directrice générale, madame Marie-Ève Gagnon, dépose le rapport financier en date du 30 avril 2019. Les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance de ce rapport et s'en déclarent satisfaits.

13. AVIS DE MOTION

13.1 Règlement incendie

La conseillère Isabelle Bibeau donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal un règlement incendie sera adopté.

14. ADOPTION DE REGLEMENT

14.1 Règlement de nuisance uniformisé Résolution no 2019-135

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de refondre certains règlements déjà en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de la présentation de ce règlement a régulièrement été donné à l'occasion de la session ordinaire du 4 mars 2019.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un règlement de ce conseil portant le numéro 2019-246 soit adopté et qu'il soit statué et décrété tel que présenté ultérieurement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. DIVERS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

1.1 Réponses aux questions des citoyens

1.2 Période de questions des citoyens

Environ 30 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

17. POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mariane Paré, maire, déclare la séance ajournée au mardi 21 mai à 19 h 30.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame Véronick Beaumont, conseillère, propose l'ajournement de la séance au mardi 21 mai à 19h30. Il est 20 h 20.

Mariane Paré
Maire

Marie-Ève Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière